

# COMMUNAUTE RELIGIEUSE

Catégorie	01	Sous-catégorie	04	Numéro	07
28/11/16					

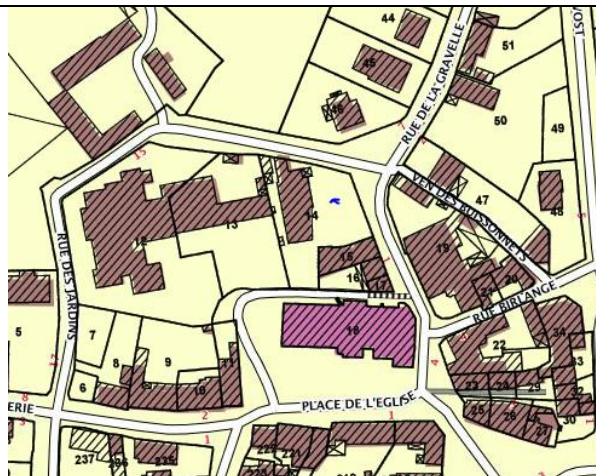
## Localisation

Adresse	5 rue de la Gravelle
---------	----------------------

Extrait Plan IGN



Cadastre



## Photographie



## Description

Ensemble de bâtiments en pierre sur deux niveaux, construits en plusieurs étapes.

Date de construction	Vers 1830
----------------------	-----------

## Historique

Ces bâtiments appartiennent aux religieuses de la congrégation des Filles du Saint Esprit. Le siège de cette Communauté est à Saint Briec.

Les Filles du Saint-Esprit forment une congrégation religieuse créée en 1706 en Bretagne. Les deux fondatrices, d'origine modeste, Marie Balavenne, veuve, et Renée Burel, étaient du port du Légué et de la paroisse de Plérin, près de Saint-Briec (Côtes-d'Armor), où les pauvretés étaient criantes au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elles s'engagent à vivre ensemble simplement dans ce peuple, pour le service de Dieu, des pauvres, des malades, des enfants. Elles sont encouragées par l'abbé Jean Leuduger, prêtre diocésain, docteur en théologie, directeur des

Missions de Haute-Bretagne.

A Hillion, il faut attendre 1847 pour que les sœurs s'installent afin de soigner les malades et d'ouvrir une école pour les filles.

C'est dans ce bâtiment que l'école avait lieu au départ avant la construction de l'école Jeanne d'Arc (voir fiche 010412). A l'origine, l'école ne comprenait qu'une classe pour les filles et les plus jeunes enfants. Pendant de nombreuses années, les religieuses ont accueilli les enfants pour le repas du midi, qui apportaient leurs provisions. Elles offraient souvent une soupe, surtout aux plus démunis.

Elles ont poursuivi leurs tâches jusqu'en 2003.

Les bâtiments sont devenus une maison de repos pour les sœurs de la congrégation.

**Extrait cadastre 1847**



**Plan Terrier 1787**



**Bâtiment principal**



**Complément sur la Congrégation**

Les Filles du Saint-Esprit honorent les trois personnes de la Trinité et se consacrent d'une manière particulière au Saint-Esprit pour être remplies de charité. Elles ont une dévotion particulière à la Vierge Marie qu'elles considèrent comme « leur patronne et leur avocate

auprès du Saint-Esprit ».

**Documents**

<p>Eglise et cimetières d' Hillion</p>	<p>avec not. 1567 f. de Lamballe p. Verbot 9. 8. 1709.</p>	<p>La fabrique d' Hillion elle ordonne que rénon sera trésorier d' Hillion en conformité de la délibération du général. Devant des juges de Lamballe pour constater l'état des crémens &amp;c.</p>	<p>118 1. 18. Chap. d'uyoff. d'office Chap. d'uyoff. d'office</p>	<p>Côte 1<sup>E</sup>512 AD de St Brieuc</p>
<p>Communauté y. 70. e.</p>	<p>rot</p>	<p>→ " 2/1 1. " 20 5. " 16 2.  " 291.</p>	<p>jurisdiction de Lamballe Ces sentences rendues le 20. juil. 1707 par l'aveu de M. de Boullie tuteur de 1701. il fut ordonné des devoirs de cotiser pour le cas de L'eglise d' Hillion et maintenu dans la qualité de premier trésorier de la communauté d' Hillion</p>	<p>Terrain de la communauté appartient à la fabrique d' Hillion</p>

**Sources informations**

wikipedia

AD 1 E512